ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

Pour vos séances d'Hospitalisation de Jour, si besoin et si le traitement doit être pris sur place, celui-ci sera fourni par la Pharmacie de l'Hôpital, préparé et administré par l'Infirmière. Il en sera de même en cas d'introduction d'un nouveau traitement ou de modification de votre ordonnance par le Médecin de l'Unité d'Hospitalisation de Jour. Dans ce cas, une nouvelle ordonnance vous sera alors remise pour délivrance par votre Pharmacie de ville, compte-tenu que vous prendrez votre traitement principalement à votre domicile. Il vous est précisé que, s'agissant de venues à la demi-journées, votre traitement sera pris au domicile si la posologie prescrite le permet.

CONTINUITE DU SUIVI MEDICAL

Afin de favoriser la continuité de votre prise en charge avec celle de votre Médecin Traitant et de vos autres Médecins Spécialistes lorsque vous êtes à votre domicile, il vous est remis, à l'issue de chaque venue, un « Dossier navette » comprenant l'observation médicale et le traitement en cours.

Dans le même objectif de continuité du suivi médical, nous vous demanderons de signaler à l'équipe soignante toute modification de votre état de santé et/ou de votre traitement dès votre arrivée dans l'Unité.

SOINS INFIRMIERS ET SURVEILLANCE BIOLOGIQUE

Tous les soins infirmiers en lien avec votre prise en soins dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour (pansements, injections, prises de sang…) sont réalisés par les Infirmières de l'Unité. Pour ce faire, vous devrez remettre aux Infirmières les médicaments injectables délivrés par la Pharmacie de ville.

En revanche, pour assurer la continuité des soins les week-ends et les jours fériés, une prescription vous sera délivrée afin que les pansements et injections puissent être réalisés par une Infirmière à domicile.

L'exception pourra concerner exclusivement les patients dont les soins s'arrêtent dans le courant de la première semaine de prise en charge dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour. Dans ce cas, l'Infirmière à domicile finalisera la prise en soins à votre domicile.



TENUES VESTIMENTAIRES

L'Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour dispose d'un vestiaire « Femmes » et d'un vestiaire « Hommes » équipés chacun d'une douche. Des casiers fermant à clé y sont à votre disposition pour que vous puissiez y entreposer vos effets personnels. Il vous est néanmoins recommandé d'éviter d'emporter des objets de valeur.

Prévoyez une tenue confortable pour réaliser les exercices physiques, ainsi qu'une paire de chaussures de sport pour la rééducation.

REGLES DE VIE

Durant votre hospitalisation, il vous est demandé de faire preuve de ponctualité et d'assiduité afin de ne pas bouleverser les programmes établis, auxquels participent les autres patients.

En cas d'absence, merci de nous prévenir au plus tôt par téléphone au 04 83 69 26 85.

Au-delà de plusieurs absences non justifiées, une interruption de séjour peut être envisagée.

Les sorties dans le parc sans accompagnement d'un personnel soignant ne sont possibles qu'avec l'accord de l'équipe soignante.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons un agréable séjour.

L'équipe de l'Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour
de Réhabilitation Neurologique-Locomoteur-Brûlés

Hôpital Léon Bérard
Réhabilitation spécialisée

UNITE D'HOPITALISATION A TEMPS PARTIEL DE JOUR DE REHABILITATION NEUROLOGIQUE LOCOMOTEUR BRULES

Médecin Coordonnateur	***Dr Benjamin BERNUZ*** ***Médecin MPR***
Cadre de Santé Infirmière Coordinatrice	***Mme Ludivine ALBERTINI***
Cadre de Rééducation Kinésithérapie	***Mme Emilie ROUVIERE***
Cadre de Rééducation Ergothérapie	***Mme Valérie JOLY***
Secrétaires Médicales	***Mme Edith LAMBERT*** ***Mme Julie MICHEL***

Avenue Docteur Marcel Armanet
CS 10121
83418 HYERES CEDEX
Téléphone : 04 83 69 26 85
Messagerie : hdj.rehabilitation@leonberard.com
Messagerie sécurisée : hdj.rehabilitation@leonberard.mssante.fr
Web : www.leonberard.com





M……

Une prescription médicale vous a été établie pour une prise en charge dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour pour l'un des trois types de réhabilitation proposés par l'Hôpital Léon Bérard :

- Neurologique,
- Locomoteur,
- Brûlés.

Vous pouvez prendre **rendez-vous pour la consultation de pré-admission** :

- soit **par téléphone** au 04 83 69 26 85
- soit **par mail** à hdj.rehabilitation@leonberard.mssante.fr

Date de rendez-vous pour la consultation de pré-admission le …… à ……h……

ACCES

Pour calculer l'itinéraire sur Google Maps à partir d'un smartphone, scannez le code QR suivant à l'aide d'une application de lecture de codes QR.
https://goo.gl/maps/LTHKnD53Vz22

CONSULTATION DE PRE-ADMISSION

Avant votre admission dans l'Unité d'Hôpital de Jour, vous serez convoqué(e) pour une consultation médicale auprès du Médecin Coordonnateur ou d'un autre Médecin Intervenant afin d'identifier plus précisément vos besoins de prise en charge. Si le Médecin, avec votre accord, valide votre admission dans l'Unité d'Hôpital de Jour, il déterminera la durée de prise en soins initiale et le rythme des séances (3 à 5 venues par semaine), sur des plages horaires prédéfinies entre 8h et 17h. Puis vous serez convoqué(e) pour débuter votre prise en charge.

Veillez à apporter votre **dossier médical (derniers comptes-rendus médicaux spécifiques de la pathologie en cause, le cas échéant compte-rendu opératoire)** et **votre dernière ordonnance de médicaments** validée par la Pharmacie de ville.

Si l'admission en Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour n'est pas confirmée, vous serez alors orienté(e) vers un autre type de prise en charge.

Si l'admission en Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour est confirmée, une date d'admission vous est fixée le …… à ……h……

BILAN D'ADMISSION

Le premier jour de votre admission en Hospitalisation de Jour est



consacré à un bilan d'entrée.
Lors de votre arrivée dans l'établissement, vous devez vous présenter au **Bureau des Admissions à 8h15 ou à 13h15,** muni(e) d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de Séjour…), de votre carte vitale et de votre carte mutuelle.

Vous êtes ensuite attendu(e) à 8h30 ou à 13h30 dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour. Vous serez accueilli(e) par la Secrétaire Médicale à qui vous remettrez les étiquettes qui vous auront été confiées par les Agents du Bureau des Admissions.

Le premier jour de votre venue est consacré à un bilan multi-disciplinaire (Infirmière, Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Médecin…).

Ce bilan a pour objectif de préciser les conditions de votre prise en soins en Unité d'Hospitalisation de Jour et de définir votre **projet thérapeutique**.



ORGANISATION DES SEANCES

Les séances d'Hospitalisation de Jour se déroulent sur la **demi-journée** : entre 8h et 12h ou entre 13h et 17h, ou exceptionnellement sur la journée complète entre 8h et 17h.

La prise en charge comprend également des moments d'information, d'éducation thérapeutique et de suivi individuel ayant un objectif de prévention et d'amélioration de votre vie quotidienne : suivi médical, diagnostic diététique, ateliers collectifs et individuels d'éducation thérapeutique, suivi psychologique, suivi social si nécessaire.

